



BIO
en HAUTS-DE-FRANCE

LABienvenue

La lettre d'information de l'agriculture biologique en Hauts-de-France

N° 96 • mars 2024 • www.bio-hautsdefrance.org

**CULTURES INNOVANTES :
LES ASSOCIER ET BIEN LES TRIER !**



ÉDITO DE SOPHIE TABARY, PRÉSIDENTE

La transition biologique n'est pas une option, elle est une nécessité. C'est le message que nous avons porté à bout de bras au cours de ces dernières semaines pour défendre notre modèle et espérer une prise en considération de la situation des producteurs bio de la part du gouvernement.

En réponse, le ministère de l'agriculture nous a présenté des solutions de court et moyen terme : un fonds d'aide bio se traduisant par une enveloppe de 90 millions d'euros, 5M€ par an pour l'agence bio jusque 2027, un budget fonds avenir bio de 18M€. Nous sommes loin de la réalité des 271 millions d'euros demandés pour compenser les pertes économiques de la filière de ces dernières années qui continue de s'enfoncer dans la crise. Ce dispositif devrait permettre d'aider 15% des fermes bio, nous vous présentons le détail des critères d'attribution dans les pages de notre magazine et vous invitons à vous manifester dès que possible auprès du guichet de dépôt aujourd'hui ouvert. Rien non plus sur les outils de régulation et d'interventions sur le marché pour gérer les stocks et les volumes : il nous semble pourtant que ce sont ces outils qui seraient particulièrement adaptés à la situation.

Dans ce contexte mouvementé se sont tenues nos réunions territoriales qui nous ont permis d'aller à votre rencontre

ce début d'année : vous avez été une soixantaine à participer et cette mobilisation nous conforte dans l'idée de maintenir ces temps privilégiés « trait-d'union » avec le conseil d'administration : ils nous permettent de mieux nous connaître et de nous nourrir pour construire notre action. C'est d'ailleurs cette vision commune que nous portons au travers des nombreux rendez-vous qui s'organisent sur le terrain avec des parlementaires régionaux depuis quelques semaines : ce travail de fond nous permet de glisser des messages, de faire de la pédagogie auprès d'élus souvent très (trop) éloignés de notre réalité. Ces temps privilégiés, nous espérons les multiplier ces prochains mois : vous pouvez en être les acteurs et nous pouvons vous accompagner pour que, in fine, nos élus puissent porter notre voix à différentes échelles, locale, régionale ou nationale.

Enfin, notre prochaine Assemblée Générale, qui aura lieu le lundi 15 avril à Noyon (60), se présente comme une nouvelle opportunité pour vous de nous rencontrer et de nous faire remonter la manière dont vous envisagez la bio : un temps fédérateur que nous souhaitons toujours tant convivial que constructif. Malgré les difficultés du moment, soyez au rendez-vous !



BIO
en HAUTS-DE-FRANCE

Bio en Hauts-de-France est soutenue par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le Conseil régional Hauts-de-France, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et les Conseils départementaux de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Siège social, site Phalempin
26, rue du Général de Gaulle
59133 Phalempin • T 03 20 32 25 35

Site Amiens
14, rue du 8 mai 1945
80090 Amiens • T 03 22 22 58 30

Organisme de conseil indépendant
N° Agrément PI01462

www.bio-hautsdefrance.org
Youtube | Facebook | Twitter

LABienvenue [N°96]

La lettre des actualités de l'agriculture biologique en Hauts-de-France

Directeur de la rédaction : Sophie Tabary

Comité de rédaction : Margaux Amblard, Simon Hallez, Jean-Baptiste Pertriaux, Tessa Durand

Maquettage : Bio en Hauts-de-France

Crédits Photos : Bio en Hauts-de-France, Matthieu Chanel, Adobe stock, Célia Beauvais

Imprimeur : Imprimerie Monsoise sur papier certifié PEFC

Numéro ISSN : 2431-1049.

Imprimé en 1700 exemplaires.

SOMMAIRE

2 • EDITO

3 • RÉSEAU EN RÉGION

À LA RENCONTRE DE PARLEMENTAIRES RÉGIONAUX // L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN BTS, C'EST DÉSORMAIS POSSIBLE // SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE // LE CHIFFRE DU MOIS

4 • RÉSEAU NATIONAL

FONDS D'URGENCE BIO : UN PLAN DE SOUTIEN À HAUTEUR DE 90 MILLIONS € POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE // « CANTINE À 1€ » : NOUVELLE BONIFICATION « EGALIM »

5 • ACTUS DES PROJETS

LA REVUE DES PROJETS DE BIO EN HAUTS-DE-FRANCE

6-7 • LE TOUR DE LA QUESTION

CULTURES INNOVANTES : LES ASSOCIER ET BIEN LES TRIER !

8 • OPTIMISATION DES SYSTÈMES

LE PÂTURAGE DES COUVERTS VÉGÉTAUX

9 • TERRITOIRES

ENGRASSEMENT DES BŒUFS AU PÂTURAGE : ÇA MARCHE !

10 • OPTIMISATION DES SYSTÈMES

LA CONCERTATION FONCIÈRE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE L'AB

11 • PORTRAIT DU MOIS

GAUTIER MICHAL, MARAÎCHER BIO À QUESNOY-SUR-DEÛLE (59)

12 • AGENDA

ÉVÉNEMENTS ET FORMATIONS À VENIR



À LA RENCONTRE DE PARLEMENTAIRES RÉGIONAUX



Plusieurs rendez-vous constructifs se sont déroulés ces dernières semaines avec des parlementaires régionaux, notamment :

- **Rémi Cardon, sénateur de la Somme** et son attaché parlementaire, également maire d'une commune de la Somme (*Sylvain Charbonnier*), chez Mathieu Devienne, polyculteur-éleveur bio à Hornoy-le-Bourg, en présence de Jérôme Hochin et Olivier Desmarest. Deux propositions y ont été partagées : nourrir la commission

agricole du Sénat sur la question du revenu agricole et des critères d'aides pour la future PAC ; proposition de geler une partie des surfaces en céréales bio (*en trèfles ou luzerne*) pendant 1 ou 2 ans pour désengorger les stocks en contrepartie d'une aide compensatrice.

- **Pierre-Jean Verzelen**, élu et sénateur de l'Aisne, chez Philippe Vieville et en présence de plusieurs producteurs bio. Il prévoit d'organiser une visite de ferme avec le président du Département de l'Aisne pour parler loi EGAlim et restauration collective.

Depuis début février, c'est plus d'une dizaine de sénateurs et députés que nous avons rencontrés pour les alerter sur la crise que nous vivons. D'autres rencontres sont programmées : **si vous souhaitez participer et expliquer ce qu'est l'agriculture biologique à vos élus, contactez-nous pour être accompagné.e dans votre démarche !**



Jean-Baptiste Pertriaux
03 22 22 58 30
jb.pertriaux@bio-hdf.fr

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN BTS, C'EST DÉSORMAIS POSSIBLE

En pleine période d'inscription sur Parcoursup, avec seulement 4 formations à orientation bio dans notre région, les jeunes des Hauts-de-France qui souhaitent s'orienter vers l'agriculture biologique n'ont pas tellement de choix... jusqu'à présent, car une nouvelle formation est lancée cette année !

L'Institut Charles Quentin de Pierrefonds se positionne avec une formation bio en proposant dès la rentrée 2024 un BTS ACD (*Agronomie Culture Durable*) en alternance sur des fermes bio. En complément, les enseignants

travaillent sur un EIL (*Espace d'Initiative Locale*) de 87h notamment dédié à l'AB au sein duquel notre réseau sera impliqué (*le nombre d'heures consacré à la bio n'est pas encore communiqué*).

Cette formation « à orientation bio » est une première en région (*au niveau BTS*). Elle se concrétise cette année grâce à l'impulsion de Bio en Hauts-de-France et plus particulièrement de Guy Vanlerberghe, administrateur chez nous et à l'Institut de Pierrefonds.



Déborah Decayeux
07 87 32 82 29
d.decayeux@bio-hdf.fr

LE CHIFFRE DU MOIS

1 900

C'est le nombre de signatures recueillies à ce jour pour la pétition « Nous sommes le vivant » lancée à l'initiative de paysans bio désireux de créer une chaîne d'alliance via les réseaux sociaux pour dénoncer les orientations agricoles. Quelques soutiens reconnus ont signé cet appel. Vous pouvez en faire de même : chng.it/JcvqMdCScq.



MAEC : FORMATION OBLIGATOIRE

Si vous avez souscrit à un contrat MAEC, vous êtes dans l'obligation de réaliser une formation en lien avec votre MAEC au cours des deux premières années d'engagement. Ainsi, pour une MAEC souscrite en mai 2023, vous avez jusqu'au 15 mai 2025 pour faire une formation. Bio en Hauts-de-France travaille actuellement à l'élaboration de formations éligibles en lien avec les MAEC « réduction des pesticides » (PHY) et « Bien-être animal - Autonomie fourragère » (HBV), pensées pour aborder les spécificités des systèmes en bio. Nous vous tiendrons informé.e.s !

BIO EN HAUTS-DE-FRANCE AU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

Le réseau régional a participé de différentes manières au SIA 2024 : des producteurs adhérents ont fait le déplacement pour tracter dans les allées à la rencontre des consommateurs et donner un éclairage sur la situation des bios ; des administrateurs ont assuré plusieurs rendez-vous politiques, notamment la signature d'un partenariat d'engagement des sociétés de restauration collective dans le plan bio régional ; plusieurs prises de paroles dans la presse : BFMTV ; Wéo ; Voix du Nord ; RFI ; RMC ; France 3...



FONDS D'URGENCE BIO : UN PLAN DE SOUTIEN À HAUTEUR DE 90 MILLIONS € POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

[COMMUNIQUÉ]

Le ministre de l'agriculture Marc Fesneau a annoncé au Salon de l'Agriculture une augmentation du fonds d'urgence bio ainsi que le lancement du nouveau Plan Ambition Bio 2027. La filière bio déplore le manque de soutien et d'objectifs précis et ambitieux.

Un plan d'aide plus inclusif mais un financement en-dessous des besoins

Outre son budget trop faible, le principal écueil du plan de sauvegarde 2023 était un choix de critères qui excluait un trop grand nombre de fermes pourtant en difficulté réelle. Avec ce nouveau plan d'aide, le ministère de l'agriculture a pris en compte une partie des recommandations de la FNAB pour élargir le nombre de fermes éligibles, notamment le plafonnement à l'exploitation et la fin des critères cumulatifs. « Le montant de l'enveloppe dédiée à ce fonds d'aide bio n'est toujours pas à la hauteur des besoins de la filière qui continue de s'enfoncer dans la crise. Avec un tel montant, on ne va probablement pouvoir aider que 15% des fermes, quand il aurait fallu en toucher le double » déplore Philippe Camburet, président de la FNAB.

Un Plan Ambition Bio qui ne donne aucun objectif précis

Le ministère a également annoncé le lancement du Plan Ambition Bio 2027 qui devrait détailler les objectifs et la feuille de route du gouvernement en faveur de l'agriculture biologique du champ aux assiettes jusqu'en 2027. « Cela fait 2 ans que nous attendons un nouveau Plan d'Action pour la Bio. Vue la situation dans laquelle se trouve le secteur, nous nous attendions à une réelle vision stratégique et une politique de soutien en conséquence. Force est de constater que sur ce point, le compte n'y est pas » déplore Philippe Camburet, avant de compléter « Il faudrait sans doute plusieurs centaines de millions d'euros pour atteindre les 18 % de SAU bio et les 20% restauration collective de la Loi EGALim. » Aucune mesure n'a été annoncée pour assurer la pérennité dans le temps des fermes bio ni la rémunération des aménités positives de la bio. « Le point positif, c'est le lancement du travail sur le financement de l'ind-

emnisation des contaminations des cultures bio par les pesticides utilisés en conventionnel. C'est un point brûlant que la FNAB revendique depuis de nombreuses années » précise Olivier Chaloché, membre du bureau de la FNAB.

La transition agroécologique n'est pas une option, c'est une nécessité

La FNAB reste mobilisée et rappelle que la transition écologique ne peut pas se passer de l'agriculture biologique. « Soutenir l'agriculture biologique, ce n'est pas juste soutenir une profession. C'est aussi préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau potable, c'est préserver et restaurer la biodiversité, c'est préserver la santé des citoyens et citoyennes » rappelle Loïc Madeline, secrétaire national aides à la FNAB. « L'agriculture biologique rend de nombreux services à la société et son développement est déterminant quant au monde que l'on souhaite laisser à nos enfants. »



FNAB
Fédération Nationale
d'Agriculture Biologique

DÉTAIL DES CRITÈRES PUBLIÉS PAR LE MINISTÈRE

- Soit être **spécialisé à 100% en agriculture biologique** et/ou en conversion : 100% de la production agricole primaire devra être certifiée en agriculture biologique et/ou en conversion ;
- Soit être **spécialisé, à plus de 85% en agriculture biologique** : être certifié en agriculture biologique et/ou en conversion ET avoir un chiffre d'affaires issu de l'agriculture biologique représentant plus de 85% du chiffre d'affaires total de l'exploitation sur l'exercice indemnisé.
- Les fermes 100% bio devront fournir leur certificat bio.
- Les fermes non 100% bio devront fournir leur certificat bio ET une attestation d'un expert comptable, d'un commissaire au compte ou d'une association de gestion et de comptabilité attestant du taux de spécialisation de 85%.

L'exploitation devra avoir subi les dégradations suivantes de ses indicateurs économiques :

- Soit une **perte d'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) en 2023/24 (dernier exercice clos entre le 1er juin 2023 et le 31 mai 2024), supérieure ou égale à 20%** par rapport à la à la moyenne des exercices comptables clôturés **entre juin 2018 et mai 2020** ;
- Soit une **perte du chiffre d'affaires en 2023/24 supérieure ou égale à 20%** sur l'exercice indemnisé par rapport à la moyenne des exercices comptables clôturés **entre juin 2018 et mai 2020**.

L'aide compensera jusqu'à 50% de la perte d'EBE, et devra représenter un montant minimum de 1 000 euros. L'aide sera plafonnée à 30 000 euros par exploitation, ce plafond étant porté à 40 000 euros pour les jeunes agriculteurs et nouveaux installés. Un stabilisateur budgétaire pourra être appliqué au cas où les demandes éligibles dépasseraient l'enveloppe budgétaire.

« Cantine à 1€ » : nouvelle bonification « EGALim »

Le dispositif de soutien de l'État pour la mise en place d'une tarification sociale des cantines scolaires (pour les petites communes rurales) intègre depuis le 1er janvier 2024 une bonification « EGALim » de 1€ supplémentaire (soit une aide de 4€ par repas distribués à moins de 1€ aux familles éligibles, au lieu de 3€), pour les communes dont les cantines sont inscrites sur « ma cantine » et s'engagent à télédéclarer et tout mettre en œuvre pour atteindre les obligations de la loi. Retrouvez toutes les informations sur le site de l'ASP: www.asp-public.fr/aides/cantine-a-1-euro



LA REVUE DES PROJETS DE BIO EN HAUTS-DE-FRANCE



P.A.N.I.E.R.S : En 2023, le dispositif PANIERS, grâce à l'appui de l'ensemble de nos partenaires, a permis à plus de 800 foyers en situation de précarité d'avoir accès à une alimentation bio locale. Ce sont donc 12 350 paniers qui ont été distribués et plus de 100 animations (ateliers cuisine, visites de ferme, ateliers jardin etc) qui ont été réalisées sur les 7 territoires engagés. Pour l'année 2024, le dispositif poursuit son déploiement sur 2 nouveaux territoires : la communauté de communes Sud-Artois et la communauté d'agglomération Hénin-Carvin. Contact : r.delporte@bio-hdf.fr



LEGUMILAB : Coline Fesnin rejoint l'équipe pour un stage de 6 mois copiloté avec Agro-Transfert. Elle travaillera sur l'état des lieux de la filière légumineuses bio pour l'alimentation humaine ainsi que les références technico-économiques de ces cultures. Nous comptons sur vous pour l'aider à mener à bien son enquête afin d'aider à répondre à vos besoins ! Nous prévoyons aussi de travailler sur l'étude globale du coût de revient à l'échelle de fermes cultivant des légumineuses : si cette démarche vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter. Fanny suit le projet : f.vandewalle@bio-hdf.fr



FERTILUZ : La méthode de caractérisation du jus de luzerne a été validée avec les partenaires du projet. Elle permettra aussi de mieux comprendre la manière la plus optimale pour stocker ce jus à la ferme. Les essais sont lancés par les Chambres d'agriculture (Aisne, Oise, Somme) ainsi que la station UniLaSalle (Beauvais) sur le blé. Cette année, Bio en Hauts-de-France suivra à nouveau des tests grandeur nature sur tomate et pomme à cidre. La pomme de terre s'ajoute à la liste ! Ces essais nous permettront d'avoir plus de recul sur les intérêts du jus de luzerne en tant que biostimulant. Fanny est votre interlocutrice : f.vandewalle@bio-hdf.fr



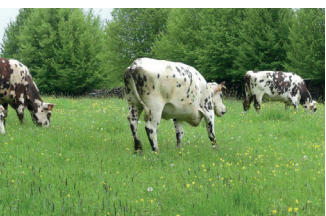
RESTAURATION COLLECTIVE : En 2024, la commune de Nanteuil-le-Haudouin se lance dans une réflexion autour de son service de restauration collective et de son foncier disponible. Les objectifs : la reprise en main de la confection des repas et de la gestion des approvisionnements avec un retour en régie directe, ainsi que la valorisation du foncier communal avec des projets favorisant la bio. L'occasion pour Bio en Hauts-de-France, le réseau AGORES et Terre de Liens d'allier leurs forces pour un accompagnement global de la commune. Camille peut vous en dire plus : c.romeu@bio-hdf.fr



POMMES DE TERRE ROBUSTES : Quelques premiers résultats livrés sur les essais régionaux lors de la première rencontre des partenaires le 23 février. 35 variétés sont déjà disponibles mais à ce jour, peu de variétés validées répondant à la qualité « chair ferme » à la française, également peu de variétés spéciales frites pour les industries. La construction d'actions de communication à destination du grand public se poursuit. Une nouvelle participation au Mondial de la frite est programmée cet automne à Arras (62) : une baraque à frites bio et robustes est recherchée pour l'occasion. Si vous voulez rejoindre la démarche, contactez Alain : a.delebecq@bio-hdf.fr



FILIERE SUCRE ALTERNATIVE : Le recrutement des producteurs est en cours, l'objectif des 400 hectares d'emblavements recherchés est quasiment atteint. Cela souligne l'intérêt des producteurs pour le projet qui participent toujours très nombreux aux réunions d'informations proposées. Plusieurs essais ont été menés en laboratoire pour travailler différents types de sucre pour différents usages. Les résultats sont intéressants avec de très bons rendements. La recherche de financements privés se poursuit. Coline a remplacé Eva sur le projet, elle joignable par mail : c.philip@bio-hdf.fr



LAIT'S GO : Les premières expérimentations sont en cours avec les acteurs de la filière pour réaliser un test qui valoriserait le lait de printemps 2024, avec le développement d'une recette de fromage de longue conservation. Nous sommes aussi en cours de réflexion pour travailler sur la qualité du lait en axant sur l'alimentation des vaches notamment avec une alimentation 100% à l'herbe avec des solutions comme le séchage en grange. Coline suit le projet : c.philip@bio-hdf.fr



CULTURES INNOVANTES : LES ASSOCIER ET BIEN LES TRIER !

Les systèmes de grandes cultures bio sont impactés par des épisodes climatiques extrêmes et par la raréfaction des ressources en eau. Dans ce contexte et afin d'apporter de nouvelles valeurs ajoutées, travailler sur des nouvelles cultures non-irriguées paraît essentiel. D'où le projet « cultures innovantes » mené par Bio en Hauts-de-France, en partenariat avec Biocer.

Synthèse des expérimentations 2022 et 2023

Les deux cultures testées, tournesol et soja, présentent différents avantages : diversification de l'assolement, résistance à la sécheresse surtout pour le tournesol et apport d'azote pour le soja. Elles présentaient aussi des valorisations intéressantes.

En soja, maîtriser la levée et l'enherbement

Les deux années d'essai de soja ont permis d'observer des conditions pédoclimatiques différentes. En 2022, sur des sols limoneux-sableux profonds et dans des conditions sèches, les essais de soja ont été marqués par d'importantes pertes à la levée. Le recours à un semoir monograine pourrait pallier cette difficulté. La gestion de l'enherbement est aussi essentielle. Si l'année sèche a facilité la maîtrise des adventices en inter-rang (*préparation et passage de bineuse*), un des deux essais a été pénalisé par une levée de chénopode sur le rang de culture, non maîtrisée par un passage de herse étrille 15 jours post-semis. Une intervention en post-semis pré-levée pourrait être une piste. Les rendements ont atteint 15 et 16qx/ha.

En 2023, dans un contexte de limon argileux, la pluviométrie n'a pas permis d'intervention en pré-levée. Combinée à un nombre de pieds assez faible dû aux attaques de corbeaux, la pression en chénopode a été importante, malgré deux passages de bineuse. Deux passages d'écimeuse ont limité la montée en graines mais la parcelle n'a pas été récoltée.

Une bonne levée ainsi que la gestion de l'enherbement via le passage précoce d'outils en plein semblent ainsi être des facteurs importants de réussite de la culture. Le sec a aussi impacté les rendements.



Tournesol sans association à côté de tournesols en association avec du sarrasin - Bayonvillers (80) - 9 juin 2023

Un essai d'association tournesol-sarrasin pour gérer l'enherbement

L'enherbement, particulièrement en fin de cycle, apparaît aussi comme un facteur limitant du potentiel de rendement du tournesol. L'essai mené en 2022 sur des cranettes montre une bonne maîtrise des adventices liée au contexte sec et aux deux passages de herse étrille ainsi qu'un binage. Le potentiel de rendement est intéressant au vu des conditions pédoclimatiques. La parcelle a cependant été récoltée dans des conditions trop humides en octobre ce qui n'a pas permis sa valorisation. Plusieurs pistes émergent de ce premier essai : semis plus précoce (5 mai dans ce cas), travail sur les outils de récolte et gestion de l'enherbement en fin de cycle via des plantes compagnes.

Ce dernier point a été plus travaillé en 2023. Un essai en limon profond a été réalisé en associant tournesol et sarrasin, essai dont les objectifs étaient : simplification du travail (*pas de désherbage*) et assurance d'une récolte (*humide positif au sarrasin, sec positif pour le tournesol*). Le semis a été effectué au semoir à céréales, avec écartement de 14,5 et des densités plus importantes (*Tournesol : 300.000 gr/ha / Sarrasin : 55kg/ha*). 2 binages ont été effectués pour une gestion de l'inter-rang. Sur le rang, la herse étrille n'a pas pu être passée. L'association permet un recouvrement plus important, efficace pour la maîtrise des adventices. La récolte montre cependant un rendement plus faible en tournesol associé : 8.3q/ha et 2q/ha de mélange sarrasin-tournesol. En comparaison, la parcelle en tournesol pur semé et biné en 45cm a donné un rendement de 12q/ha.

La campagne 2024 des essais s'ouvre. Si vous avez des idées, des envies, n'hésitez pas à nous contacter. Corentin Cnudde : 07 87 32 40 85.

Solution de triage dans les fermes en région

Pour assurer la réussite des cultures innovantes, le triage est une étape indispensable pour séparer celles conduites en association et les mettre aux normes alimentaires. Il existe de nombreux outils plus ou moins onéreux, qui seront à réfléchir en fonction des capacités de la ferme, en voici 3 exemples ci-dessous.

Mais avant de trier, pensez à ventiler, refroidir et sécher !

Ces étapes sont primordiales pour assurer la qualité de la récolte, ici les agriculteurs utilisent différentes techniques :

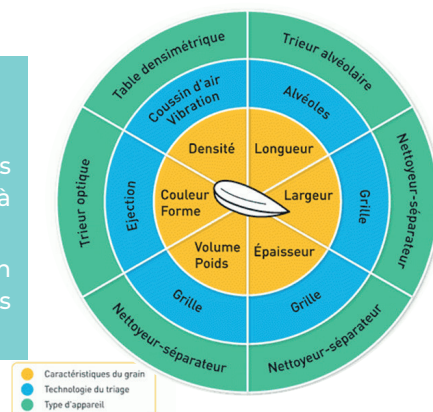
- en big bag, via des tubes de ventilation « Hot Spot » qui aspirent l'air (de 300 à 700 € pièce)
- dans la benne avec une grille au fond : attention à la régularité et la hauteur (pas au-dessus de 1,10 m)
- en cellule, ventilée par le bas

En fonction de l'humidité du tas, il est parfois nécessaire de chauffer l'air envoyé (via un brûleur devant le ventilateur par exemple) pour sécher plus vite. Une autre technique peut être le séchage au champ via le fauchage andainage.

Questions essentielles à se poser pour concevoir son installation de triage :

Quelles graines et/ou quels mélanges de graines vais-je avoir à trier ? Quelles plantes adventices sont majoritaires sur ma ferme ? Quel type de triage sera le plus adapté à ce que je souhaite faire ?

Ensuite, se référer au schéma des différents types d'appareil de triage en fonction des caractéristiques des grains (figure 1). Le triage peut se découper en plusieurs phases : pré-nettoyage, nettoyage/séparation et finition.



Le choix du ou des trieurs :

Le trieur rotatif : il vibre moins, le mouvement est plus régulier. Cela peut être à prendre en compte si la structure qui porte le trieur est fragile (*aménagement dans bâtiment ancien*), il lui faut du débit pour bien fonctionner

Le trieur plan : permet plus de vibration, il est plus fin mais plus technique, il peut fonctionner sur de plus petits débits, et permettra d'obtenir un triage « destination semences » si besoin.

Il convient de placer ces outils en hauteur au niveau de l'installation. Il faut donc prévoir un bâtiment haut et un élévateur. Ensuite le bon grain et les déchets descendent par gravité.

Le trieur alvéolaire : pas assez de débit pour un premier triage en moisson, mais il permet un bon travail de finition (*retirer la vesce et les cailloux*).

Attention, ne pas négliger le choix et nombre des grilles parfois nécessaire pour optimiser le triage. Il est important de faire des tests pour affiner les réglages au fur et à mesure. **A vérifier** : Pourcentage de vide, épaisseur de tôle (*joue sur vibration*), sens des trous longs

Il ne faut pas sous-estimer ce budget (*autour de 100 à 300 €/grille*) Une adresse : SA Petrus à Bancourt (62)

Le trieur optique : à couleurs et/ou infrarouge, une nécessité pour la mise aux normes alimentaire. De petits trieurs (produits en chine) commencent à arriver sur le marché à un prix abordable, avec un SAV possible.

Sinon, en région, Cap semences s'est également équipé d'un trieur optique mobile (couleur), qui peut être suffisant pour le pois chiche mais pas toujours pour la lentille, d'après des retours de producteurs.

Coût de prestation : optique 180 €/t, complète jusqu'à 500 €/t

	Ferme 1 (50 ha)	Ferme 2 (90 ha)	Ferme 3 (prestation)
Les équipements	Trieur aérodynamique (<i>Peyrault</i>) Rajout d'une grille au-dessus, avec un vibreur, pour éviter les gros déchets et cailloux	Pré nettoyeur à air (<i>AGRAM</i>) Nettoyeur séparateur (<i>Denis D101</i>) Nouveau : trieur optique (3 couleurs et infrarouge) Plus : la brosse à blé	Nettoyeur séparateur rotatif (<i>Musitelli dans l'Oise</i>)
Utilisation	Semences céréales, pois chiche, quinoa	Semences céréales, pois chiche, lentille	Semences céréales, associations céréales/légumineuses
Fonctionnement	Récolter propre (<i>pré désherbage manuel au champ si nécessaire</i>) Soufflerie avec un variateur de puissance : 4 sorties qui permettent de trier par PS (<i>débit plus 1,5t/h</i>) Nettoyage : soufflage inverse Ex : lentille 1 passage + 1 passage « optique »	Retirer la menue paille et poussières juste après récolte (<i>trieur à air, gros débit</i>) Passage au nettoyeur séparateur (<i>en moyenne 1h de calibrage par lot</i>), 3 sorties (<i>débit : 1t à 200 kg/h</i>) Test passage à la finition optique (<i>débit kg/h</i>)	Réception, montage par visse Passage au trieur rotatif : pré nettoyage et séparation (<i>débit 10t/h sur Blé à 2 t sur lentille</i>) Viser 4 grilles minimum pour séparation
Avantage	Investissement rentable à court terme	Demi-grille (<i>limiter les points de jonction</i>) Infrarouge permet d'éliminer les cailloux	Débit de chantier, peu de manutention
Inconvénients	Complément de triage « optique » visuel (retirer terres, craies et cailloux car même poids)	Améliorer la manutention	Impossible de visualiser le produit pendant le triage Difficulté à séparer le lentillon de l'épeautre ou du seigle
Amélioration	Ajouter un variateur de fréquence sur la vibration Sur élever l'outils pour faciliter la manipulation (<i>apport des grains par godet ou visse</i>)	Fixer et protéger le pré nettoyeur qui se situe à l'extérieur du bâtiment Sur élever l'installation	Ajouter des ouvertures permettant l'observation des grains au cours du triage
Coût	4 000 €	40 000 € Pré-trieur : 3 000 € Trieur Denis occasion : 10 000 € Trieur optique (chinois) : 25 000 €	100 000 € (<i>il y a 3 ans</i>)+Installation (<i>plateforme</i>) + trieur : 80 000 + 20 000 d'électrique Grilles en plus : 600 € (<i>possible d'échanger avec collègues</i>) Aide : PCAE
Prestation	Non	A la tonne : 100 €/t (<i>pas encore sur triage optique</i>)	A l'heure : 50€ pour la mise en place + 75€/h Plus : forfait gestion des « déchets »

POUR EN SAVOIR PLUS, (*fiches techniques cultures, semences, outils post-récolte*)
RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE : WWW.BIO-HAUTSDEFRANCE.ORG

REMARQUE : attention à la carie sur les semences de ferme ; réaliser des analyses et traitements possibles ; mécanique (*brosse à blé*), au cuivre, au vinaigre.



COMPLÉMENTARITÉ ENTRE ÉLEVAGE ET CULTURES : LE PÂTURAGE DES COUVERTS VÉGÉTAUX

A l'occasion d'un événement organisé dans le cadre du Mois de la Bio, le réseau a mis en avant le retour d'expérience de producteurs concernant la pratique du pâturage des couverts. Alexandre Pecourt, éleveur d'ovins allaitants en bio installé à Tourmignies (59) a accueilli des éleveurs et des polyculteurs sur sa ferme pour présenter son partenariat gagnant-gagnant.

Cette demi-journée fut l'occasion de partager le partenariat mis en place avec Gonzague Wattel, polyculteur qui cultive des céréales et des légumes plein champ sur la commune d'Auchy-lez-Orchies (59), situé à 13 km. Dans son système de polyculture sans élevage, Gonzague implante des couverts végétaux qu'Alexandre valorise en faisant pâturer ses moutons. Rémy Pigneaux, agriculteur et formateur pour Agro Fourrages (02), est intervenu lors de ce rendez-vous afin d'apporter des éléments techniques complémentaires sur le pâturage des couverts.

Alexandre élève des ovins allaitants Roux Ardennais en système plein air intégral sur 32 hectares de prairies. Disposant de peu de terres ou de baux précaires, il s'est mis à la recherche de partenariats avec des polyculteurs pour assurer son autonomie fourragère.

Choix des espèces des couverts


Il faut composer avec les besoins de chacun et avoir un couvert qui mêle à la fois intérêt agronomique et valeur fourragère. Les moutons s'adaptent facilement à ce qu'ils ont à disposition, cependant cela nécessite parfois un

peu de dressage. Sur un jeune animal, on va retrouver le comportement de mimétisme de la mère.

Sur les terres labourables, on favorisera donc la composition du couvert en fonction de la culture qui suivra pour différencier les familles. Il peut être intéressant d'avoir des cultures qui se récoltent tôt, comme le pois de conserve : pois - avoine dérobé - blé.

Il faut réfléchir la composition en pensant en « grain », pour assurer un bon développement. Il est important de choisir des espèces qui repoussent :

En légumineuses :

- On aura tendance à s'orienter vers du trèfle en bio : d'Alexandrie (*espèce gélive*) ou de Perse
- Féverole
- La luzerne en cultures pluriannuelles  à la météorisation, possible de faucher/andainer, les animaux mangent les andains

En graminées : avoine brésilienne (*biomasse*), avoine de printemps, ray-grass (*notamment la westerworld plus explosif*)

En crucifère : seule la roquette repousse mais elle est exigeante en azote (*plus limitant en système bio*)

Il est aussi possible de se baser sur les repousses des cultures !

Pâturage des couverts

On peut commencer un pâturage du couvert au moins d'octobre (50j après son implantation), ce qui va permettre de le stimuler, même s'il n'est pas encore très développé. De plus, des fourrages jeunes (de 60 à 120j) sont riches en azote et peuvent permettre une prise de poids intéressante avant l'hiver. Un des avantages du pâturage est qu'il donne de la lumière aux plantes, on peut ainsi sursemmer du seigle dans une luzerne, qui sera pâturée au printemps et ne laissera repartir que la luzerne. 80 % du coût du fourrage est lié à la récolte et à la destruction, l'économie est donc considérable.

Les clôtures et le suivi du troupeau

Il faut penser l'investissement comme pour un bâtiment : le montant dépend des animaux que l'on va faire pâturer. Il est possible de se faire financer par la MSA (ergonomie). Le mieux est de poser les clôtures au maximum à l'avance (en septembre par exemple), poser des grosses bandes, puis fil avant et fil arrière. Si on réalise un pâturage en paddock, on aura moins de refus que sur un pâturage en couloir. Suivant la portance du sol, il faut adapter la conduite.

Les équipements nécessaires :

- **Piquets :** légers pour plus de praticité (en fibre), système sur pédale important pour faciliter la mise en place dans le sol
- **Fils :** un fil souple plutôt qu'armé, à adapter suivant le type d'animaux (*plus l'animal est petit et plus il faudra mettre de fils - ex : 4 fils en agneaux*)
- **Quad et enrouleur :** conseillés pour un gain de temps
- **Eau :** démultiplier les points

Vol de matériel / durabilité ?

- Les nouvelles batteries tiennent bien, pour éviter les vols il est possible d'intégrer des puces GPS (*poste 5jl = 80€ environ*)
- Les clôtures peuvent être connectées
- Pour le suivi à distance du troupeau, il est possible de mettre une puce GPS dans le collier du chien



En résumé, quels avantages ou inconvénients pour un céréalier ?

INCONVÉNIENTS	AVANTAGES
Taille suffisante de l'élevage par rapport à la destruction du couvert au moment souhaité Accessibilité des parcelles	Diminution des limaces car mangées ou piétinées (surtout sur colza) Diminution des rongeurs (en TCS notamment) : meilleure gestion par les rapaces car disponibilité de la nourriture petit à petit (mettre en place des poteaux bois) Moins de lessivage Plus de biodiversité (oiseaux) Gain de fertilité via le fumier



ENGRAISSEMENT DES BŒUFS AU PÂTURAGE : ÇA MARCHE !

Le projet PréVeau a pris fin, une quinzaine d'élevages de toute la région ont contribué à la production de références, de pratiques, de résultats techniques et économiques. Parmi les enseignements détaillés ci-dessous, un seul point est essentiel : ça marche !

PréVeau vise à trouver une solution pour les nombreux veaux bio considérés comme des sous-produits de la production laitière et majoritairement vendus dans les filières conventionnelles de veau de boucherie. L'idée est d'élever ces veaux au pâturage jusqu'à l'âge adulte pour être valorisés en bœufs ou génisses grasses. C'est finalement une solution éthique et rémunératrice pour valoriser des prairies dans le respect du bien-être animal et du cahier des charges AB.

Vente des animaux

Nous avons pu suivre 405 animaux dont 195 jusqu'à l'abattage. Ces animaux n'ont reçu aucune complémentation en grain ni pendant la saison de pâturage ni pendant l'hivernage. 72% des animaux abattus ont reçu une note d'engraissement de 3 uniquement avec du pâturage et des fourrages grossiers ! On a cependant relevé que les animaux croisés (*race laitière x race à viande*) ont obtenu de meilleures performances de croissance que les animaux de race pure (*mixte ou laitier*) avec +25% de GMQ.

Gestion de la phase lactée

La phase lactée a elle aussi toute son importance. 20% des animaux ont été élevés sous nourrice, là aussi les performances de croissance sont supérieures de 27% à ceux qui ont été élevés au seau ou à la tétine. Cela s'explique par la richesse de l'alimentation des veaux mais aussi par la protection immunitaire apportée par le lait durant les 6 premiers mois de pâturage.

Les vaches nourrices sont aussi une solution pour réaliser la phase lactée (*les 4 à 8 premiers mois*) loin de la salle de traite sur des prairies éloignées, voire chez un engraisseur qui ne traite pas et tout ça dans le respect du cahier des charges AB.

Gestion du parasitisme

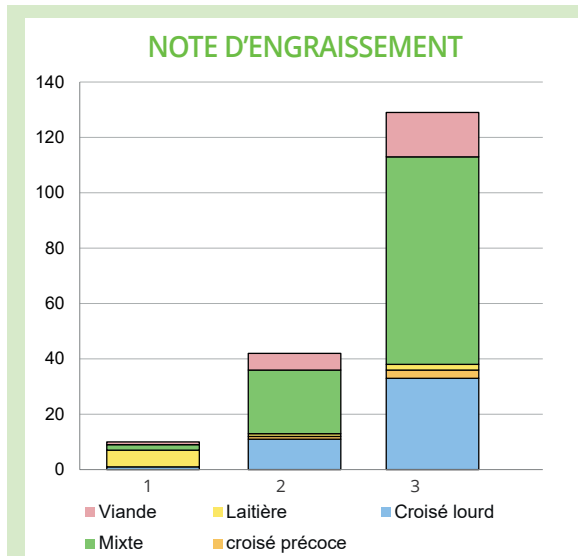
En effet, la gestion du parasitisme durant la première année de vie au pâturage est essentielle. Le mode de pâturage permet aussi d'obtenir de meilleures performances animales, soit en ayant un faible chargement (+14% GMQ), soit en limitant les passages d'animaux de moins d'un an sur la même parcelle grâce à un pâturage tournant dynamique bien maîtrisé (+15% GMQ).

En résumé

Finalement, l'engraissement au pâturage est une source de diversification et de revenu pour des éleveurs laitiers qui souhaitent moins dépendre de la vente de lait, pour des éleveurs allaitants qui souhaitent réduire le nombre de vêlages ou même pour des céréaliers qui souhaitent réintroduire l'élevage sans avoir à gérer des vêlages. C'est une activité assez rémunératrice (*environ 750€ de marge semi-nette par ha de prairie*) au regard du temps passé (*autour de 23h/animal engraisé*).

Actuellement, le premier frein au développement du projet est le manque d'engraisers susceptibles d'élever des bovins au pâturage. Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter, nous pouvons organiser des formations.

Et après ? D'autres membres du réseau FNAB s'intéressent à la valorisation par le pâturage des bovins non-déstinés au renouvellement des troupeaux, en particulier les veaux issus des troupeaux laitiers. Après un séminaire en octobre dernier, la FNAB et 11 structures du réseau dont Bio en Hauts-de-France, en partenariat avec des instituts techniques dont l'INRAE de Mirecourt, ont répondu à un appel à projet CASDAR pour déployer ce projet à l'échelle nationale. Réponse en juillet 2024 !



Une grande majorité (72%) des animaux abattus ont reçu une note d'engraissement de 3. Les animaux élevés au pâturage, sans finition à l'auge, ont donc un état d'engraissement satisfaisant. 5 % des animaux abattus ont reçu une note d'engraissement de 1. Ceux sont, pour l'essentiel, des animaux laitiers. Enfin, 23 % des animaux abattus ont été classés 2.

Nous ne disposons que de très peu de données sur des animaux de type « croisés précoces », c'est-à-dire des animaux mixtes ou laitiers croisés avec des animaux de race précoce telle que l'Angus ou l'Hereford. Cependant, ces animaux semblent capables d'atteindre un état d'engraissement satisfaisant dès 2 ans, avec un poids de carcasse toutefois plus faible, ce qui présente l'avantage de faire tourner plus rapidement le stock vif. Il faudra le vérifier avec les prochaines ventes de ce type d'animaux. On sait toutefois d'ores et déjà, grâce au programme Trip!Scotch mené à l'INRAE du Pin, que des animaux issus d'un croisement race laitière x aberdeen angus, arrivent à des carcasses de 280-300 kg à 24 mois, dans un système d'engraissement à l'herbe.



Bertrand Follet
07 87 32 11 30
b.follet@bio-hdf.fr



LA CONCERTATION FONCIÈRE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE L'AB

Depuis plusieurs années, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut coordonne un plan de développement de la bio qui rassemble de nombreux acteurs et structures partenaires, dont Bio en Hauts-de-France. Son expertise a été sollicitée dans le cadre de l'attribution de parcelles du site des « Vaucelles » en faveur d'agriculteurs bio du territoire, dans l'optique de maintenir les prairies permanentes existantes du site.

Situé sur Quarouble et Vicq, le site des Vaucelles est une propriété du Parc naturel régional Scarpe-Escaut de 67 ha composée de prairies, de parcelles boisées, de pâtures et d'un verger. Acquis en 1994 par le Parc, elle est gérée par son équipe pour y protéger son intérêt faunistique, floristique et paysager. C'est ici qu'ont été signés, pour la première fois dans le Nord, des baux ruraux à clauses environnementales. Un des exploitants qui en bénéficiait depuis 2018 pour un peu plus de 24 hectares ayant cessé son activité, le Parc mandaté la Safer, début 2023, pour un accompagnement dans la procédure de recherche d'un ou plusieurs nouveaux locataires.

Mission : attribution équitable

Un appel à candidatures a été lancé et a permis d'identifier plusieurs profils intéressés pour occuper ces parcelles. Les 10 candidatures recensées comptaient quatre éleveurs, dont trois éleveurs bio, mais aussi des porteurs de projet qui n'avaient pas encore de statut juridique.

En amont du comité technique Safer, le Parc a réuni la Chambre d'agriculture, Terre de Liens et Bio en Hauts-de-France, structures partenaires du Plan bio, afin de leur demander de proposer une stratégie de répartition équitable et cohérente de ces 24 hectares au regard des différentes candidatures et compte-tenu des connaissances des besoins des agriculteurs bio du secteur.

Plusieurs scénarii étudiés

Connaissant bien deux fermes bio sur les trois, Bio en Hauts-de-France a pu apporter une expertise assez précise sur les besoins en fourrage pour chacun. L'agriculteur non bio était également connu par notre conseillère référente. Les besoins des quatre agriculteurs étant assez proches, nous

nous sommes donc positionnés sur une répartition équitable entre les 4 candidats éleveurs. Deux points d'attention ont été apportés sur ce **scénario 1** :

- L'agriculteur non bio ne pourra pas déclarer la pâture bio des Vaucelles en parallèle de ses autres pâtures en conventionnel (*interdiction de mixité sur la même culture, cf cahier des charges*)

- La surface répartie entre les 4 agriculteurs ne répondra pas en totalité aux besoins en fourrage des exploitations bio qui ont candidaté

Le Parc souhaitait également que l'on puisse proposer d'autres scénarii tenant compte de critères comme la distance entre les parcelles et la ferme (*critère défini par la SAFER*). Au cours des échanges, deux autres scénarii ont donc été proposés :

- **Scénario 2** : une répartition égale entre les 3 agriculteurs bio, dans l'hypothèse où l'éleveur non bio ne serait pas intéressé, vu la surface qui lui serait dédiée (*environ 6 hectares*) et le respect du cahier des charges bio.

- **Scénario 3** : considérer la production principale de chaque agriculteur. Or, l'un des bio a une production principale autre que de l'élevage. Il a donc été proposé un scénario favorisant la répartition sur les 3 candidatures en élevage.

Le 1er comité technique de la SAFER a opté pour le scénario 1. Mais l'agriculteur non bio a finalement retiré sa candidature. Un 2ème comité technique SAFER a donc eu lieu. Deux scénarii ont été proposés par le comité : un scénario proposant une répartition en 4 zones

équivalentes entre les trois éleveurs bio et un nouvel éleveur en conventionnel ; un autre scénario qui répartissait la zone entre les trois éleveurs bio. Le Parc a finalement opté pour ce dernier scénario. Les trois éleveurs bio du Parc se sont donc vu attribuer chacun une parcelle d'environ 8 hectares.

Un travail partenarial à réitérer

Deux propositions amélioreraient encore cette mobilisation en amont des comités Safer :

- Le fait d'avoir accès au dossier de candidature en amont de la réunion technique de concertation. Sous couvert du secret professionnel, nous pourrions compléter nos propres informations en interne avec les collègues, voir avec d'autres structures accompagnatrices qui connaîtraient bien les candidats.

- Impliquer un administrateur de Bio en Hauts-de-France pourrait nous faire prendre du recul sur les enjeux stratégiques du territoire et sur l'historique, dimension que nous n'avons pas toujours en notre possession.

Cet exercice a permis d'apporter un regard technique complet, au-delà des arguments apportés par les candidats eux-mêmes dans leur dossier de présentation. Cette concertation des partenaires du Plan bio en amont du comité de sélection de la Safer demanderait à être systématisé lorsqu'il concerne des agriculteurs et/ou des parcelles destinées au développement de l'agriculture biologique.

LA PAROLE À

JOSÉ DUBRULLE, ÉLU AU PARC NATUREL RÉGIONAL SCARPE-ESCAUT

Vous avez sollicité le regard des partenaires du Plan bio en amont du comité Safer. Dans quel objectif ?

Nous avons souhaité bénéficier de l'expertise de Bio Hauts-de-France pour évaluer quels étaient les besoins d'exploitations bio voisines qui cherchaient de nouvelles prairies. Le changement climatique, et notamment les sécheresses successives des dernières années, rendent difficile l'approvisionnement en fourrage bio local et donc l'alimentation du bétail. Aussi, cela nous semblait important de conforter un éleveur déjà installé qui pourrait ici nourrir son cheptel à l'herbe.

Que retirez-vous de ces échanges ?

Le succès ! Désormais, trois agriculteurs bio partagent les surfaces agricoles du site : un agriculteur bio de Flines-les-Mortagne à seulement 12 kilomètres, spécialisé en maraîchage et bovin lait peut désormais y projeter le développement de son activité. En 2011, le territoire du Parc naturel régional Scarpe-Escaut comptait 200 ha de surfaces certifiées agriculture bio ou en conversion pour 10 producteurs. Dix ans plus tard, les chiffres sont respectivement de 930 hectares et plus de 30 producteurs. Travailler ensemble nous permet de lever des freins.



Émilie Delemotte
07 87 86 93 03
e.delemotte@bio-hdf.fr



GAUTIER MICHAL, MARAÎCHER BIO À QUESNOY-SUR-DEÛLE (59)



Gautier Michal est installé en maraîchage bio depuis 2017, suite à une reconversion professionnelle, et depuis 2 ans labellisé Bio Cohérence. Il cultive une grande diversité de légumes (40-50 légumes sur plus de 200 variétés différentes) notamment des radis, navets, betteraves, panais, oignons échalotes, pommes de terre, carottes, tomates, poivrons, aubergines, concombres, courgettes et choux. Il travaille seul sur 2,5 hectares. Aujourd'hui, il est engagé en tant qu'administrateur au sein de la coopérative Norabio, et depuis peu à Bio en Hauts-de-France.

Bien qu'il ne vienne pas d'une famille d'agriculteurs, Gautier Michal a toujours eu un intérêt pour le jardinage et a muri son idée avant se reconvertir en maraîchage bio en 2015, avec une formation courte, un Certificat de Spécialisation au lycée horticole de Lomme. « J'ai beaucoup vadrouillé dans ma première vie professionnelle ; même en banlieue parisienne, notre balcon était rempli de plantations, ça m'a toujours suivi. » Tout va très vite. Il travaille quelques temps dans une ferme en tant que salarié avant de reprendre la « ferme du cœur joyeux », qui fonctionnait déjà en AMAP. Ses liens et rencontres avec d'autres maraîchers locaux lui ont permis d'obtenir des conseils techniques et de diversifier ses pratiques (et cultures !) au fil des années. « Je me suis retrouvé seul sur la ferme à gérer les cultures et l'AMAP. J'ai essayé les plâtres la première année, la ferme ne fonctionnait qu'avec l'AMAP à l'époque. La mauvaise saison en prime et la baisse du nombre de paniers a généré un gros trou dans mon chiffre d'affaires. » Il a fallu dialoguer avec les amapiens pour tenir le cap et faire appel à eux pour qu'ils participent plus sur la ferme.

En plus de commercialiser des paniers hebdomadaires à plus d'une soixantaine de familles de son AMAP, Gautier rejoint la coopérative Norabio en 2018 puis saisit une opportunité qui l'amène aujourd'hui à travailler régulièrement avec des restaurants locaux, ce qui représente aujourd'hui une part importante de ses ventes. Il prend de l'expérience au fil des années, fait des choix sur des cultures prioritaires et en abandonne d'autres... Et subit comme tous les agriculteurs les aléas climatiques : entre la sécheresse et les tempêtes, Gautier n'est pas épargné et il en résulte quelques dégâts sur sa ferme. « Face à la situation, j'ai tenté de faire bouger les lignes en essayant de mobiliser les collègues également touchés, avec un peu de soutien finalement obtenu. »

Aujourd'hui, il favorise la routine au niveau de sa commercialisation. Sur sa ferme, il compte aller vers plus de biodiversité, notamment en entourant le parcellaire de haies. Sa ferme fait d'ailleurs partie des 8 fermes sur lesquelles a été mené un travail de diagnostic en 2022, avec l'ADEP (Association des Entomologistes de Picardie) : « L'objectif était de faire du lien entre les pratiques des agriculteurs bio et leur effet sur la biodiversité. Ce projet m'a été super utile. Aujourd'hui je veux aller plus loin en partant sur un système agroforestier, avec des haies et y intégrer des aromatiques et des cultures pérennes. » Il constate d'ailleurs que les stagiaires qu'il accueille chaque année sur sa ferme connaissent de mieux en mieux la biodiversité.

Raconter son travail, c'est un concept qui lui plait. En tant qu'adhérent du CIVAM, il ouvrira ses portes au public encore cette année, dans le cadre de l'événement régional « Tous en bottes », le samedi 8 juin 2024 de 11h à 18h. « Un moyen de montrer que la bio est accessible en achetant en direct au producteur ! »

fermoscopie



2015 : reconversion (Certificat de Spécialisation en Maraîchage biologique)
2017 : installation

SURFACE : 2.5 hectares



PRODUCTION : maraîchage diversifié avec 40-50 espèces cultivées (200 variétés environ) et lot de poules pondeuses uniquement pour les amapiens



EMPLOI : 1 ETP et des stagiaires

VENTE : 60% AMAP (60 paniers), 20%-30% en restauration, planification collective sur quelques légumes pour la coopérative Norabio



**PROCHAINS
EVÈNEMENTS**

[TOUR DE PLAINE] RÉUSSITE
ET ÉCHEC EN TANT QUE JEUNE
INSTALLÉ.E EN MARAICHAGE
18.03.2024 À VILLERS-SAINT-
FRAMBOURG OGNON (60)
Contact : 07 87 32 52 70

[RÉUNION] AIDES MOBILISABLES
EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE
26.03.2024 MERLIEUX-ET-
FOUQUEROLLES (02)
Contact : 07 87 32 38 79

[FORMATION] S'INITIER À LA
GESTION DES ADVENTICES EN
MARAICHAGE BIO
30.04.2024 DANS LE NORD (59)
Contact : 07 87 32 13 45

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE BIO EN HAUTS-DE-FRANCE
LUNDI 15 AVRIL 2024
AU CAMPUS ECONOMIQUE INOVIA
À NOYONS (60)**

Inscription en ligne obligatoire avant le 12 avril
sur [BIT.LY/AGBHDF2024](https://bit.ly/AGBHDF2024)

Évènement réservé aux adhérents, possibilité
d'adhérer sur place ou directement
sur : [BIT.LY /ADHESIONBHDF](https://bit.ly/ADHESIONBHDF)

En cas d'absence, merci de remplir et retourner
votre pouvoir au siège : Bio en Hauts-de-France,
26 rue du Général de Gaulle, 59133 PHALEMPIN

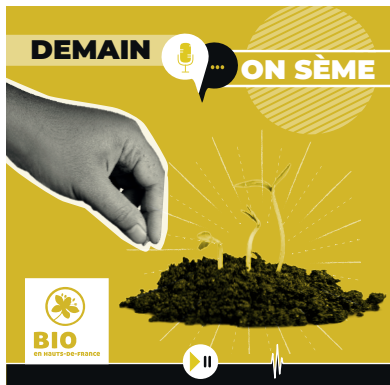
**[BIO'TIFUL DAY] VENEZ FÊTER
LES 50 ANS DU RÉSEAU
AU BAZAAR ST-SO !**



**01.06.2024
À LILLE (59)**

**50
ANS**

**PODCAST
A ÉCOUTER**



**RETROUVEZ TOUS LES ÉPISODES
DU PODCAST "DEMAIN ON SÈME"
SUR VOS PLATEFORMES !**

Partez à la rencontre des élus locaux,
des agriculteurs et des acteurs locaux
engagés dans leurs territoires pour
répondre aux défis agricoles et alimen-
taires des Hauts-de-France. Aides, res-
tauration collective, foncier, eau... sont
quelques thématiques abordées !

ENGAGEZ-VOUS POUR FAIRE BOUGER LES LIGNES !

**MON ADHÉSION
POUR 1 AN**

(de date à date)

MONTANT DE VOTRE COTISATION :

50 € + =
(montant libre)

<https://www.bio-hautsdefrance.org/bio-en-hauts-de-france/adherer/>

L'ADHÉSION PEUT SE FAIRE EN LIGNE



EN DEUX CLICS